Mascouche

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 26 octobre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

 RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'INCITATIFS ET D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DURABLES

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics.

Donné à Mascouche, le 28 octobre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca